

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 5 juin 2019

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 15 823 000 francs, en vue de la construction du cycle d'orientation de Bernex, des centres de formation professionnelle santé (CFPSa) et social (CFPSo), d'un P+R et d'un programme communal de Bernex sur le périmètre dit de la « Goutte de Saint-Mathieu »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 15 823 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction du cycle d'orientation de Bernex, des centres de formation professionnelle santé (CFPSa) et social (CFPSo), d'un P+R et d'un programme communal de Bernex sur le périmètre dit de la « Goutte de Saint-Mathieu ».

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

A. Cycle d'orientation de Bernex (CO)

– Frais d'étude	4 910 280 fr.
– TVA (7,7%)	378 092 fr.
– Renchérissement	0 fr.
– Activation de la charge salariale du personnel interne	<u>264 934 fr.</u>
Total A	5 553 306 fr.

B. Centres de formation professionnelle santé (CFPSa) et social (CFPSo)

– Frais d'étude	6 849 593 fr.
– TVA (7,7%)	527 419 fr.
– Renchérissement	0 fr.
– Activation de la charge salariale du personnel interne	<u>369 661 fr.</u>

Total B **7 746 673 fr.**

C. Programme communal (Commune de Bernex)

– Frais d'étude	1 571 966 fr.
– TVA (7,7%)	121 041 fr.
– Renchérissement	<u>0 fr.</u>

Total C **1 693 007 fr.**

D. Parking + Relais (P+R) et parking DIP

– Frais d'étude part DIP	201 807 fr.
– Frais d'étude part Fondation des parkings (FdP)	<u>448 460 fr.</u>
Total frais d'étude DIP et FdP	650 267 fr.
– TVA (7,7%)	50 070 fr.
– Renchérissement	<u>0 fr.</u>

Total D **700 337 fr.**

E. Mobilité (OCT)

– Frais d'étude	120 000 fr.
– TVA (7,7%)	9 240 fr.
– Renchérissement	<u>0 fr.</u>

Total E **129 240 fr.**

A + B + C + D + E (Total global)

– Frais d'étude	14 102 106 fr.
– TVA (7,7%)	1 085 862 fr.
– Renchérissement	0 fr.
– Activation de la charge salariale du personnel interne	<u>634 595 fr.</u>

Total A + B + C + D + E **15 822 563 fr.**

Arrondi à **15 823 000 fr.**

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2019 sous la politique publique F – Formation, rubrique 0616-5040 et la politique publique M – Mobilité, rubrique 0603-5010.

² L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Recettes attendues

¹ Un remboursement du coût des études sous forme de recette de 1 693 007 francs TTC est attendu de la commune de Bernex (politique publique F).

² Un remboursement du coût des études sous forme de recette de 482 991 francs TTC (soit 448 460 francs HT) est attendu de la Fondation des parkings (politique publique M).

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Utilité publique

L'étude prévue à l'article 1 est déclarée d'utilité publique.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Préambule

Le site de la Goutte de Saint-Mathieu a été retenu pour accueillir deux programmes majeurs pour le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Il s'agit, d'une part, de mettre à disposition un bâtiment scolaire destiné au cycle d'orientation (CO) pour résorber la forte augmentation d'effectifs qui touche actuellement l'école primaire et qui va se poursuivre jusqu'en 2028 et, d'autre part, de regrouper dans un seul établissement, toutes les filières des deux centres de formation santé (CFPSa) et social (CFPSo), qui sont actuellement éclatés sur plusieurs sites plus au moins adaptés à l'enseignement. Pour ces derniers, l'objectif est double, car non seulement il faudra former plus de jeunes aux métiers de la santé et du social, mais il est aussi absolument nécessaire de leur mettre à disposition des locaux modernes et adaptés à l'évolution rapide des formations et à leurs spécificités métiers.

2. Exposé des motifs pour le cycle d'orientation (CO)

Depuis la décision du Conseil d'Etat de réorganisation des bâtiments scolaires en mars 2015 et en particulier l'affectation du CO de la Seymaz au secondaire II, le cycle d'orientation doit structurer son organisation scolaire cantonale autour de 19 bâtiments.

Si la gestion des élèves du CO se fait dans un contexte de relative stabilité des effectifs, les accroissements d'élèves, déjà observés dans l'enseignement primaire, toucheront le CO d'ici quelques années. Par ailleurs, le déploiement des dispositifs inclusifs au CO implique la mise à disposition de locaux habituellement dédiés à l'enseignement régulier pour l'enseignement spécialisé réduisant ainsi la capacité d'accueil des élèves du CO.

A très court terme, le DIP devrait être en mesure d'accueillir tous les élèves du CO car malgré la construction de nouvelles classes intégrées pour l'enseignement spécialisé dans les locaux de certains CO, la première vague d'augmentation des effectifs prévue est faible et sera couverte par l'agrandissement du CO des Coudriers.

A moyen terme, la situation sera plus sensible, car les augmentations prévues entre 2021 et 2025 sont de plus de 1'500 élèves. Les accroissements

devraient se poursuivre dès 2025, probablement dans de moindres proportions. La mise à disposition en 2024 du nouveau collège du Renard avec une capacité d'accueil de 900 élèves (700 actuellement), va contribuer à absorber une partie des élèves supplémentaires. De nouvelles solutions devront être imaginées par le DIP et le DI, comme par exemple, envisager d'utiliser des pavillons provisoires existants (utilisés pour le chantier de rénovation du CO Budé, par exemple) ou d'en prévoir des nouveaux.

Aussi, à la vue de cette forte augmentation d'effectifs du CO annoncée, il apparaît indispensable de prévoir, ad minima, la construction d'un nouveau bâtiment afin d'ouvrir un 20^e établissement pour accueillir tous les futurs élèves du CO.

3. Répartition géographique CO

Les élèves du CO sont répartis dans les différents bâtiments en tenant compte de la capacité d'accueil de ceux-ci, du domicile des élèves et des accès par les transports publics. La répartition géographique des élèves est revisitée tous les ans en fonction des effectifs des nouveaux élèves entrant au CO. Par ailleurs un travail d'équilibrage des effectifs de classes est effectué afin de maximiser l'utilisation des locaux du canton.

Le bassin versant des élèves situés dans la zone sud-ouest du canton est une zone dans laquelle de très forts développements urbains sont prévus (notamment Bernex-Est et Cherpines). Aussi, une augmentation importante du nombre d'élèves en âge du CO est donc prévue dans ce secteur.

Par ailleurs, bénéficiant d'une accessibilité qui sera renforcée grâce aux infrastructures et aux services de transport planifiés dans le cadre du Grand Projet Bernex, en particulier le prolongement du tram, l'implantation de cet établissement scolaire semble pertinente quand bien même il se trouve à proximité d'un établissement déjà existant, le CO du Vuillonex.

4. Programme des locaux du CO

Tenant compte de l'augmentation des besoins dès les années 2020 et constatant que le besoin en bâtiments scolaires supplémentaires peine à trouver des réponses, le DIP s'est contraint depuis quelques années à prendre l'option d'avoir un programme de CO pouvant accueillir plus d'élèves que les anciens programmes.

Aussi, comme pour le nouveau CO du Renard (L 11944), le programme des locaux est prévu pour accueillir un nombre plus important d'élèves que les anciens CO, mais aussi en fonction de la mise en œuvre, depuis 2011, du plan d'études romand (PER).

L'établissement scolaire va accueillir 900 élèves encadrés par 170 adultes, dont 150 enseignants.

Le programme se répartit en zones dédiées à des activités spécifiques :

Enseignement des langues, latin, histoire, géographie, mathématiques

Les 50 salles de classe représentent les locaux les plus fréquentés par les élèves, avec une capacité maximale de fonctionnement de 900 élèves.

Font également partie de cette zone la classe atelier et son local d'activités équipé de postes informatiques, destinés à l'accueil d'élèves en fragilité scolaire, ainsi qu'un dispositif intégré destiné à accueillir des élèves de l'enseignement spécialisé.

Enseignement physique, biologie et observation scientifique

Le plan d'études romand (PER) accorde une part importante aux disciplines scientifiques à travers le domaine des « mathématiques et sciences de la nature » (MSN). Les 10 salles prévues sont très largement occupées dans la distribution horaire d'un établissement. Certains cours sont donnés sous forme de travaux pratiques (effectifs réduits et locaux plus petits). Les deux salles de préparation servent à l'assistant technique, au stockage du matériel pédagogique et à la préparation du matériel nécessaire à ces enseignements.

Activités créatrices et ateliers

Il s'agit des locaux des disciplines particulières et techniques nécessitant des installations spéciales, notamment dans le domaine de la sécurité et de l'isolation phonique, qui comprend également les salles de musique. La modification plus importante par rapport aux CO précédents est le maintien d'un seul atelier de travaux manuels, contre les trois précédemment prévus, cela en lien avec l'évolution du programme d'études.

Médiathèque, technologie de l'information et de la communication

Le nombre de salles informatique est augmenté proportionnellement par rapport aux autres établissements, tout en restant dans une configuration similaire.

Administration, services et espaces-élèves

La surface totale n'a pratiquement pas changé par rapport au dernier cycle de Drize avec uniquement une augmentation de 40 m² correspondant à un bureau supplémentaire et à une augmentation de la surface de stockage en sous-sol.

Activités sportives, auditives et restaurant scolaire

Les trois établissements scolaires (CO + CFPSa et CFPSo) bénéficieront d'un programme commun qui sera mutualisé. Les 7 salles d'éducation physique (dont 4 pour le CO et 3 pour le CFPSa et le CFPSo), les auditoriums et le restaurant scolaire seront regroupés et mis à disposition des deux écoles pendant les horaires scolaires ou pendant les événements en lien avec la vie scolaire (séance des parents, spectacles, ateliers théâtre, séminaires, cours de formation continue) et le reste du temps loué à des tiers. A noter que la commune de Bernex a aussi évoqué la possible transformation de trois salles d'éducation physique en salles omnisports pour les sociétés sportives locales.

Le programme habituel d'un établissement scolaire du secondaire I comprend trois salles d'éducation physique, mais une salle supplémentaire d'éducation physique et les locaux annexes correspondants sont nécessaires pour répondre à l'augmentation d'effectifs du futur cycle ainsi que l'introduction de périodes d'enseignement supplémentaires dans la grille horaire.

Aménagements extérieurs et divers

Ce programme reste inchangé.

5. Exposé des motifs des centres de formation professionnelle santé (CFPSa) et social (CFPSo)

Depuis l'entrée en vigueur de l'organisation de la formation professionnelle en pôles de formation en 2008, la population des filières du domaine de la santé et du social est passée de 852 apprenties et apprentis, étudiantes et étudiants à 1493. C'est notamment ce qui a conduit à la création de deux centres professionnels au sein du même pôle, à l'instar de l'organisation des HES, l'un dédié au social, et l'autre spécifiquement à la santé. Comme on le sait, ce chiffre est appelé à évoluer de manière inéluctable, puisque, dans le contexte global des professions de la santé, la pénurie que connaît le canton déclenche des besoins spécifiques qui nous permettent d'estimer que ce centre de formation verra son effectif augmenter de vraisemblablement 20% pour atteindre 1800 jeunes en formation à l'horizon 2027.

A ce jour, les formations professionnelles dans le domaine de la santé, faites d'AFP, de CFC, de maturités professionnelles et d'écoles supérieures, concernent des domaines divers, comme la petite enfance, le domaine ambulancier, le domaine infirmier, les soins dentaires, la podologie, la diététique, les analyses bio-médicales, ou encore le domaine socio-éducatif. L'ensemble de ces professions répond aux besoins du canton dans le spectre

de la santé et du social, besoins qui augmentent de manière exponentielle depuis plusieurs années, en déclenchant plusieurs effets délétères, comme la captation de professionnels dans des pays voisins, au détriment de l'accroissement de la formation locale, qui est devenue un enjeu politique majeur.

Les deux entités de la HES concernées (le social et la santé, HETS et HEdS), expriment d'ailleurs régulièrement leurs besoins dans ces domaines. C'est dans ce contexte que la situation logistique des deux centres CFPS est devenue en quelques années très sensible. En effet, contrairement aux autres centres dont l'organisation est plus homogène, les filières du domaine de la santé et du social sont éclatées en plusieurs endroits dans la ville et la ceinture urbaine, et l'ensemble des locaux, au chemin Thury, va être progressivement perdu d'ici 2020, pour le bénéfice de l'extension de la HEdS, mais en créant une situation logistique désastreuse pour quelques années, avec la nécessité d'espaces compensatoires de nature provisoire (pavillons). En regard de la très grande technicité (dans les laboratoires notamment) de ces formations, le caractère transitoire de cette organisation est tenable provisoirement, mais sur une durée limitée.

Par ailleurs, l'extension des métiers de la santé et du social, avec les prestations qui y sont associées (des soins sont offerts à la population dans plusieurs domaines de formation), réclame enfin une organisation centralisée, de manière à la fois à améliorer la qualité de la formation (en raison notamment de la vétusté des locaux actuels, et, parfois, de leur inadéquation) et en raison également de la nécessité de centraliser l'administration pour mieux contrôler les coûts de fonctionnement et les processus de gestion.

Sur un plan plus général, l'enseignement secondaire II doit coordonner et gérer plusieurs paramètres qui se combinent pour créer finalement un environnement extrêmement mobile, où les parcours des jeunes sont sensiblement plus longs (changement des ordonnances, prolongation des formations dans certains métiers et maturités professionnelles, pénurie dans certains domaines (très marquée ici dans la santé), mécanique de doubles formations [titre de niveau 1 + apprentissage], extension de la transition, stagnation importante de l'offre de places d'apprentissage en entreprise, augmentation de la démographie genevoise, implications de la nouvelle constitution, et où la nature même des parcours a considérablement changé.

Dans ce contexte, la nouvelle loi sur la formation jusqu'à 18 ans crée des besoins nouveaux, et les domaines de la santé, très attractifs pour de nombreux jeunes, sont particulièrement concernés par l'extension des besoins en formation dans ces métiers. Le faible taux de places de formation duale dans les établissements du canton impose également de compenser cette

carence par la formation dans le plein temps, ce qui exige naturellement des infrastructures adaptées à cette configuration particulière à Genève.

Il n'est donc plus possible de former plus de 1500 apprentis dans un environnement éclaté, peu adapté, et parfois anachronique. Les espaces de formation doivent correspondre aux exigences modernes des soins, et l'écart beaucoup trop grand entre la réalité actuelle des filières et la technicité des prestations de lieux de santé (hôpitaux, cliniques, EMS, crèches, lieux de vie, etc.) fait que le risque qualitatif est devenu élevé.

Ce sont les raisons pour lesquelles la mise à disposition d'un nouveau bâtiment dédié aux métiers de la santé et du social, est une réponse adaptée aux besoins du canton dans ce domaine.

6. Programme des locaux du CFPSa et CFPSo

Les centres de formation professionnelle santé et social accueillent actuellement près de 1500 élèves encadrés par plus de 130 enseignantes et enseignants et 500 vacataires, ainsi qu'une équipe technique et administrative d'environ 25 personnes. Ils offrent des formations de base initiale (AFP, CFC) et tertiaire (écoles supérieures) dans les domaines de la santé et du social. Ils sont composés de 11 écoles.

Ecole d'assistantes et assistants socio-éducatifs

L'école d'assistantes et assistants socio-éducatifs se déroule soit en école à plein temps, en alternant cours et stages, soit à partir d'une place d'apprentissage dans un établissement accueillant des enfants et des jeunes, des personnes âgées ou en situation de handicap sur une durée de 3 ans. Dans le premier cas, la part réservée aux stages représente la moitié du temps de formation. Les stages sont organisés par l'école dans des institutions qui accueillent des enfants et des jeunes, des personnes âgées ou en situation de handicap. Dans le second cas, seuls les enseignements des cours professionnels et de culture générale sont assurés par l'école.

Ecole d'assistantes et assistants en soins et santé communautaire

L'école d'assistantes et assistants en soins et santé communautaire propose une formation éponyme ainsi qu'une formation d'aide en soins et accompagnement (AFP). La première dispense sur 3 ans un enseignement professionnel à plein temps en école – composés de cours théoriques à l'école et stages pratiques organisés dans les institutions d'aide et de soins du canton de Genève, ainsi que les cours professionnels pour la voie duale du CFC d'assistantes et assistants en soins et santé communautaire.

La seconde formation dure 2 ans et l'école dispense les cours professionnels pour les apprentis d'aides en soins et accompagnement (AFP) en voie duale.

Ecole d'assistantes et assistants de médecin

L'école d'assistantes et assistants de médecin forme des professionnelles et professionnels de la santé en médecine ambulatoire sur une durée de 3 ans. La formation comprend des cours professionnels théoriques dispensés par l'école et des cours interentreprises pratiques donnés par l'OrTra santé et social. L'enseignement à l'école relève du domaine médico-technique (soins, laboratoire, radiologie), de la gestion (bureautique, assurances, comptabilité), des sciences humaines (relation avec les patients) et des sciences médicales (anatomie, physiologie, pathologie, etc.).

Ecole supérieure de podologues

L'école supérieure de podologues dispense une formation à plein temps sur 3 ans qui comprend des cours théoriques (sciences fondamentales de la médecine, sciences humaines et sociales, pathologies, chirurgie, rôle professionnel, techniques podologiques), des enseignements pratiques et cliniques, des stages d'application dans différentes institutions de soins (Hôpitaux universitaires de Genève : diabétologie, dermatologie, psychiatrie, orthopédie, etc.) et en cabinets privés.

Formation d'assistantes et assistants dentaires

La formation se déroule sous forme duale à raison de deux demi-journées de cours par semaine et le reste du temps dans un cabinet dentaire. L'enseignement porte sur des branches professionnelles : anatomie, physiologie, pathologie, médecine dentaire, hygiène, rôle de l'assistante et de l'assistant dans le déroulement des traitements, radiologie, administration du cabinet et informatique. Une place importante est réservée à la culture générale, et une deuxième langue étrangère est enseignée. L'éducation physique est également inscrite au programme.

Formation des techniciennes et techniciens dentistes

La formation des techniciennes et techniciens dentistes a une durée de 4 ans. Elle se déroule sous forme duale à raison de 4 jours par semaine chez une formatrice ou un formateur de la formation professionnelle. L'apprentissage se fait au sein d'un laboratoire de prothèses dentaires, indépendant ou chez un médecin dentiste ayant un laboratoire et collaborant avec une technicienne ou un technicien CFC. Les cours professionnels ont lieu durant 1 jour par semaine pour les branches professionnelles et la culture générale. Des cours interentreprises d'une durée de 24 jours échelonnés sur 4 ans s'ajoutent à la formation.

Ecole professionnelle romande de cuisinières et cuisiniers en diététique

La cuisinière ou le cuisinier en diététique prépare des repas équilibrés et variés en tenant compte de régimes alimentaires particuliers prescrits par le personnel soignant ou par des diététiciens. Elle ou il compose et adapte des plats spécifiques selon les besoins nutritionnels des clients ou pensionnaires des établissements dans lesquels elle ou il travaille : hôpitaux, homes pour personnes âgées, crèches, restaurants scolaires, centres sportifs, etc.

Ecole des métiers du laboratoire

L'école des métiers du laboratoire dispense l'enseignement pour la formation de laborantines et laborantins, orientation biologie et chimie; et délivre, en fin d'études, un CFC de laborantine ou laborantin mentionnant l'orientation choisie. Les formations, d'une durée de 3 ans, alternent une période pratique en entreprise et une période d'enseignement en école. Les branches principales sont les sciences naturelles, les méthodologies de laboratoire, les mathématiques appliquées, l'anglais spécialisé et la culture générale.

Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance

L'école supérieure d'éducatrices et éducateurs de l'enfance forme des professionnelles et professionnels de l'accompagnement et de l'éducation des enfants accueillis dans une structure socio-éducative et pédagogique. L'école offre une voie de formation à plein temps sur 3 ans et en emploi sur 4 ans. Le cursus se compose de pratique professionnelle, de cours, séminaires, ateliers et de temps de travail personnel.

Ecole supérieure d'hygiénistes dentaires

L'école supérieure d'hygiénistes dentaires offre une formation sur 3 ans en développant de nouvelles connaissances théoriques en école et en s'initiant à la prise en charge des patientes et patients en clinique. Ces compétences sont mises en œuvre lors des stages en milieu professionnel et en santé publique. Durant la 3^e année, six demi-journées par semaine sont consacrées à des stages pratiques en cabinet dentaire (privé et éventuellement en institutions éducatives ou hospitalières).

Ecole des métiers du laboratoire – formation TAB

L'école offre des formations de techniciennes et techniciens en analyses biomédicales et de cytotechniciennes et cytotechniciens. La première dure 3 ans, à plein temps. Les deux premières années se déroulent à l'école, la troisième étant réservée aux stages en laboratoires. Les domaines spécialisés sont la chimie et l'immunologie clinique, l'hématologie et l'hémostase, l'histologie et la cytologie, la microbiologie, l'immunohématologie. La

seconde formation dure 12 mois à plein temps (6 mois de cours pratiques et théoriques, 6 mois de stages). Les stages ont lieu dans des instituts de toute la Suisse reconnus officiellement comme lieux de formation pour la spécialité FMH en cytopathologie clinique.

Ecole supérieure de soins ambulanciers

L'école supérieure de soins ambulanciers offre une formation sur 3 ans qui se compose de cours théoriques et pratiques, dispensés par des professionnelles et professionnels (ambulanciers, médecins, infirmiers, psychologues, juristes, etc.) et d'autres partenaires du sauvetage (pompiers, police, secours hélicoptés). Cette formation comporte des cours de morphologie, physiologie, biochimie donnés à la faculté de médecine pour les professions de la santé (CMU), d'ateliers pratiques et de stages dans des services d'ambulances, des hôpitaux (orthopédie, obstétrique, urgences, pédiatrie, anesthésiologie), des établissements pour personnes âgées et handicapées, en service de psychiatrie et CASU (144) de toute la Suisse romande.

Actuellement toutes ces formations sont dispersées sur une dizaine de sites et dans des bâtiments qui majoritairement n'ont pas été construits pour de l'enseignement.

Le programme du futur bâtiment a été conçu pour accueillir l'ensemble de ces formations en un lieu unique et pour faire face à leur évolution tant dans le domaine de la santé que du social.

Le programme, qui aura une capacité d'accueil d'environ 1800 élèves encadrés par 185 adultes et 500 vacataires, se compose non seulement de locaux dédiés à l'enseignement général ou adaptés aux spécificités de chaque profession, mais aussi à des locaux destinés à l'accueil de patients.

Enseignement général

67 salles de cours, 3 salles modulables et 5 salles multimédias, pour l'ensemble des écoles.

Locaux dédiés

Métiers de la santé :

- Ecole supérieure de podologues (ESPOD) : salle de soins de podologie, atelier, salle d'aiguillage, vestiaires et salle de stockage.
- Ecole des métiers du laboratoire (EML) : laboratoires, salles de cours-labos, atelier pour l'assistant technique, salle de préparation et stockage, un dépôt déchets.
- Ecole supérieure de soins ambulanciers (ESAMB) : salles de simulation, salle avec ambulance, local de matériel et vestiaires.

- Ecoles du domaine dentaire (ESHYD) : salle de soins, laboratoire, local de préparation et vestiaire.
- Ecole d'assistants médicaux (ECAME) : salle de simulation.
- Ecole d'assistants en soins et santé communautaire (ECASO) : salles de soins, salles de simulation de soins, local de stockage.

Métiers du social :

- Ecole d'assistantes et assistants socio-éducatifs (ECASE) : salles de soins, cuisine collective, salle de simulation de soin, salles de stockage, salle d'activités domestiques et créatrices.
- Ecole supérieure d'éducatrice et éducateur de l'enfance (ESEDE) : salle d'activités créatrices, salle de musique.

Locaux patientèles pour les écoles supérieures de podologues et d'hygiénistes dentaires :

- Salle d'attente commune, réception, local des dossiers patients, salle de bilan podologique, salle d'examen, salle de stérilisation, salle de soins hygiène dentaire, local de radiologie.

Administration et locaux enseignants :

Le programme regroupe les locaux usuels pour répondre aux besoins des deux directions et des 150 enseignantes et enseignants qui travailleront sur ce site.

Centre de documentation :

Pour l'ensemble des formations, il est prévu une zone bibliothèque, médiathèque, salles de travail et salle multimédia.

Éducation physique :

En plus du programme mutualisé cité plus haut sous le cycle d'orientation, il y aura aussi une salle de musculation et des salles de mouvement-rythmique. Il faudrait également un mur de grimpe notamment pour la formation d'ambulancière et ambulancier.

7. Etudes préliminaires

Une pré-étude de faisabilité réalisée en février 2017 a été menée sur le site de la « Goutte de Saint-Mathieu » par l'office de l'urbanisme, en coordination avec le DIP et l'office cantonal des bâtiments afin d'évaluer la faisabilité de la réalisation d'un pôle d'enseignement regroupant :

- un cycle d'orientation (CO) pour 900 élèves;

- des centres de formation professionnelle santé (CFPSa) et social (CFPSo) pour 1500 élèves;
- un P+R de 200 places, adaptable en fonction de l'évolution des besoins;
- un programme communal de Bernex, comprenant une salle communale de 500 places d'une surface d'environ 1500m².

Cette pré-étude de faisabilité de la « Goutte de Saint-Mathieu », a confirmé que le périmètre d'étude permet d'accueillir la totalité des différents programmes de locaux, permettant ainsi de lancer l'étude technique pour la modification de zone MZ 30'058 qui est actuellement en cours d'instruction (enquêtes techniques et publiques sont achevées).

Par la suite, courant 2017, une étude de faisabilité a été pilotée par l'office cantonal des bâtiments (OCBA) du département des infrastructures (DI) en collaboration avec le DIP, l'office de l'urbanisme (OU) du département du territoire (DT), l'office cantonal des transports (OCT) du DI ainsi que les services de la commune de Bernex.

Cette étude a permis notamment de préciser les potentialités et contraintes du site à prendre en compte et de vérifier une implantation possible nécessaire à la réalisation d'un pôle d'enseignement. Il en résulte la possibilité de construire les deux établissements scolaires, ainsi que le P+R, et d'intégrer le programme communal sur le site à disposition sous certaines conditions, notamment par l'adaptation des infrastructures de transport desservant le site et par l'implantation des bâtiments en retrait pour aboutir à une mesure efficace de diminution du risque d'accidents majeurs relatives à l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM).

Le DIP estime que l'augmentation des effectifs dans le domaine de la santé et du social devrait porter le nombre d'élèves de 1500 actuellement à 1800 à l'horizon 2027.

Les incidences sur le programme des locaux ont été estimées à une augmentation de la surface utile de 380 m².

8. Programme communal

La commune de Bernex a exprimé le souhait d'intégrer un programme communal localisé sur le site de la Goutte de Saint-Mathieu qui s'ajoute aux études du pôle d'enseignement.

Cette étude intègre, selon la demande de la commune de Bernex, un programme de salle communale avec scène, foyer, vestiaires, dépôt et cafétéria pour une surface estimée à 1'500 m². Par la suite, la commune a abandonné ce programme au profit d'un équipement socio-culturel destiné à

l'accueil des jeunes, d'une école de musique, ainsi que l'adaptation de quelques salles de gymnastique en salle omnisport. La surface nécessaire a sensiblement évolué, soit environ 1'900 m², avec une demande pour des accès indépendants. Il pourrait se localiser en articulation des programmes cantonaux et ainsi être intégré au maillage des espaces publics communaux déterminé par le plan directeur de quartier Bernex-Est N° 29948.

Le présent projet de loi intègre cette modification selon les coûts présentés et nécessitera d'être soumis aux vérifications du service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) sous l'angle des risques OPAM lors de l'élaboration du concours.

9. Parking + Relais (P+R) et parking DIP

Conformément aux planifications du grand projet Bernex, la Fondation des parkings a demandé d'étudier la faisabilité d'un P+R de 100 à 200 places, adaptable en fonction de l'évolution des besoins. Ce programme constitue une opportunité à l'interface de l'autoroute et du tramway. Il constitue également une opportunité pour mutualiser, dans le même ouvrage, les places de stationnement répondant aux besoins du DIP. En conséquence, cet équipement est inclus dans le périmètre du programme et s'ajoute donc aux études du pôle d'enseignement.

Un premier scénario d'aménagement a été élaboré sur la base d'un concept de parking paysager en surface, facilement réversible. Cependant, les possibilités d'extension en surélévation ont été jugées nuisibles à la qualité architecturale du projet malgré les avantages procurés sur le volet environnemental (écran à l'autoroute pour l'OPB et l'OPAM).

Pour assurer les possibilités d'extension, l'étude de faisabilité a alors défini un parking semi-enterré de 290 places intégrant 200 places P+R et 90 places pour les besoins du DIP. Il est extensible en surface à hauteur de 100 places. Toutefois, ce scénario reste plus coûteux et impossible à adapter constructivement en fonction de l'évolution des besoins.

C'est pourquoi cet équipement nécessite d'être approfondi concomitamment au programme d'études présent, pour permettre de consolider un scénario à la fois réversible et extensible, financièrement soutenable pour la collectivité et garantissant la cohérence de la stratégie cantonale en matière de mobilité.

Le Conseil de la Fondation des parkings a d'ores et déjà validé, dans son plan stratégique, la planification et le financement d'un P+R « Bernex-Aval » correspondant au parking de la Goutte de Saint-Mathieu. Cet engagement pour la réalisation du P+R et son mode de gestion, qui pourrait être assuré

directement par la Fondation, a été intégré dans le plan stratégique de la Fondation des parkings, approuvé le 8 novembre 2016 par le Conseil de Fondation.

10. Terrain

Le site, identifié par les planifications directrices cantonales et communales pour recevoir des équipements publics, est constitué de parcelles privées actuellement en zone agricole sauf pour les voiries qui appartiennent au domaine public communal (dp) de Bernex. Il a fait l'objet d'une modification de zone affectée à de l'équipement public (projet de loi) modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bernex (création d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts – MZ 30058) qui a été soumis au Grand Conseil le 10 avril 2019 (PL 12486).

L'assiette de la MZ située sur le site dit de « La Goutte de Saint-Mathieu » se situe entre le chemin de Saint-Mathieu, la route de Chancy et la bretelle autoroutière pour la sortie Bernex sur l'A1.

Le site est en légère déclivité et ne présente pas de contraintes topographiques particulières à l'exception du talus paysager qui borde la bretelle autoroutière et le passage sous voie de la piste cyclable le long de la route de Chancy.

Le périmètre du projet se recoupe en partie avec les périmètres de consultation de 2 installations à risque au sens de l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs, du 27 février 1991 (OPAM), à savoir la route de Chancy (RC4), de compétence cantonale, et la bretelle autoroutière (sortie Bernex de l'A1), de compétence fédérale.

La superficie du terrain correspondant à l'assiette de la MZ est de 44'631 m² dont 29'191 m² font partie des surfaces d'assolement. Elle est constituée de 13 parcelles qui appartiennent en majeure partie à des propriétaires privés (parcelles N° 7261, 7355, 7357, 7365, 7367, 7389, 7872, 8335), au domaine public communal de Bernex (parcelles dp N° 7366, 7874, 8346 et 8337) et au domaine public cantonal (parcelle dp N° 7356). Huit bâtiments sont édifiés dans ce périmètre dont 1 garage, 2 hangars et 2 habitations datant des années 1920 et 1960.

La parcelle N° 7846 constituée d'un bosquet existant reste en dehors de l'assiette de la MZ en zone de bois et forêts.

Il existe une servitude de passage sur la parcelle dp communal N° 8346.

11. Stratégie foncière

L'étude de faisabilité a permis de vérifier que l'assiette foncière permet d'inscrire le programme complet. La stratégie consiste à acquérir la totalité du site qui se découpera par la suite selon les implantations de chacun sous forme de droit distinct et permanent (DDP) pour le P+R, ainsi que pour le programme communal.

L'acquisition de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du projet cantonal, du P+R et du projet communal sera menée sous la direction de la planification et des opérations foncières (DPOF) du DT.

Les promesses de vente ne pourront être signées qu'une fois le projet de loi d'investissement adopté. Des négociations foncières anticipées pourront avoir lieu avant l'adoption du PL d'investissement sous la forme de « bons pour accord » à faire signer par les propriétaires. Au besoin, l'usage de la loi 12243 – (loi d'investissement pour l'acquisition de terrains et bâtiments) pourrait être utilisée afin d'anticiper l'acquisition des parcelles selon les opportunités qui peuvent se présenter.

Une mise à jour des périmètres de chaque projet sera effectuée à l'issue du concours sur la base du masterplan développé par le lauréat. La définition des droits distincts et permanents (DDP) sera connue précisément à ce moment.

12. Contexte urbain

Le site se situe au cœur du périmètre « Bernex-Est », il s'inscrit le long de la bretelle autoroutière pour la sortie Bernex de l'A1, borde la route de Chancy et le chemin de Saint-Mathieu.

Il est situé dans ce que l'on appelle le « continuum ouvert », un corridor écologique entre les bassins versants du Rhône et de l'Aire. La pointe nord à proximité du site est occupée par une petite forêt relevée dans le cadastre forestier, qui se poursuit le long de la bretelle autoroutière par une plantation de feuillus en talus.

Le long de la bretelle autoroutière, un talus paysager et planté est préservé, il assure une protection naturelle du périmètre d'étude.

Ce site jouxte le périmètre du plan localisé de quartier « Saint-Mathieu » à l'ouest, le projet du parc agro urbain à l'est, ainsi que le périmètre de la « Croisée » (actuel P+R) au sud qui fera l'objet d'un développement à dominante d'activités intégrant un pôle d'échange multimodal. L'implantation de ces projets d'équipements publics et de quartiers mixte à l'entrée de ville, le long de la césure verte, permet d'envisager une façade urbaine « publique », ponctuée d'espaces urbains paysagers qu'il s'agit de relier.

Dans ce contexte, le programme d'études présenté vise à intégrer le programme d'équipements publics dans un aménagement fonctionnel de l'entrée de ville de Bernex, de manière coordonnée avec la planification du pôle multimodal de la Croisée voué à regrouper plusieurs lignes de transport public, parmi lesquelles le tram 14 Meyrin – Cornavin – Bernex, dont les travaux de prolongement jusqu'à Vailly démarrent au premier trimestre 2019.

13. Implantation

Le périmètre d'implantation des futurs établissements scolaires, du P+R et du programme communal n'est volontairement pas figé. Les programmes peuvent trouver des synergies en mutualisant certaines activités. Ce périmètre nécessite d'être étudié dans le cadre d'un concours SIA 143 – mandat d'étude parallèle (MEP).

14. Mobilité

Le regroupement des centres de formation, actuellement dispersés sur le territoire cantonal, constitue un enjeu majeur du point de vue de la mobilité dans un secteur destiné à accueillir un pôle générateur de déplacements de cette envergure. Compte tenu du nombre d'élèves et enseignants qu'il est nécessaire d'acheminer en deuxième couronne urbaine, relié au centre-ville par le seul corridor des transports publics de la route de Chancy, des mesures connexes s'avèreront nécessaires.

En premier lieu, il s'agit d'envisager des mesures organisationnelles par le décalage des horaires de cours pour lisser les phénomènes d'arrivées massives d'élèves au CO et aux CFPSa et CFPSo pendant les heures de pointe de trafic.

En second lieu, le concept d'accessibilité s'appuiera sur le développement cumulatif des infrastructures et des services de transport, qui sera mis en œuvre en accompagnement du Grand Projet Bernex. Le programme d'études intègre l'analyse des adaptations de ces infrastructures qui pourront s'avérer nécessaires en fonction des coordinations à assurer.

a) Accessibilité renforcée en transports publics pour amplifier le report modal

Le dispositif de transport public repose sur la ligne 14 du tramway comme colonne vertébrale des déplacements radiaux entre le centre-ville et la périphérie. Le tramway sera prolongé jusqu'à Vailly en décembre 2020 avec un arrêt idéalement planifié en face du site à hauteur de la promenade Saint-Mathieu. Toutefois, ce prolongement est prévu sur la base d'un concept « voies centrales – quais centraux » qui nécessitera des modifications en termes d'aménagement. En effet, un doublement des

quais au droit de l'arrêt face à la Goutte de Saint-Mathieu s'avère nécessaire pour des raisons de capacité des transports publics, de sécurité sur les quais et de gestion des traversées piétonnes.

En complément du renforcement de cette liaison radiale, des infrastructures tangentielles de transport public seront développées, afin d'éviter d'obliger les étudiants à converger vers le centre-ville pour prendre des correspondances. Cette mesure se traduit par la création d'une ligne de bus tangentielle desservant le site et reliant Bernex aux Cherpines et à la halte ferroviaire du Bachet desservie par le Léman Express. De nouvelles pistes de réflexion pourraient être engagées sur le déploiement de services complémentaires de transports publics, nécessaires au développement des grands projets urbains programmés en périphérie. La desserte de ces offres tangentielles complémentaires, dans le secteur de la Croisée, constitue donc une réelle opportunité de renforcer l'accessibilité du pôle d'enseignement en transports publics.

b) Accessibilité encouragée pour les mobilités douces par le développement d'un maillage fin des cheminements

Le PDQ « Bernex Est » prévoit la réalisation d'une voie d'agglomération verte pour la mobilité douce qui reliera Bernex à Genève à travers le parc des Evaux et le bois de la Bâtie, à la pointe Nord du site.

La création de la ligne de bus tangentielle Bernex-Cherpines, débouchant au sud du périmètre, permettra également d'insérer une liaison de mobilité douce sur la couverture autoroutière entre la Plaine de l'Aire et le Rhône en raccordant notamment le projet de parc agro urbain de Bernex.

L'implantation du pôle d'enseignement de la Goutte offre donc l'opportunité de renforcer cette planification et de poursuivre le maillage des voies de mobilité douce et d'espaces publics sur l'axe est/ouest le long de Suzettes entre Cressy et Grouet et sur l'axe nord/sud le long de la promenade Saint-Mathieu.

L'objectif est de multiplier les possibilités d'accessibilité au site qui s'adresse à plusieurs bassins de populations et catégories d'utilisateurs, et assurer la continuité des liaisons inter-quartiers permettant un décloisonnement du périmètre.

Dans ce contexte, des places de stationnement pour les vélos sont prévues sur l'ensemble du périmètre afin de couvrir les besoins pour les élèves, le personnel enseignant et les utilisateurs depuis tous les points d'accès sur le site.

c) *Accessibilité performante en transport individuel motorisé (TIM) par la réalisation d'un piquage sur la bretelle autoroutière.*

La création de l'accès au site de la Goutte de Saint-Mathieu par la bretelle autoroutière nécessite une coordination préalable avec l'Office fédéral des routes (OFROU). Dans son courrier du 19 décembre 2012, l'OFROU confirme la possibilité d'un raccordement intermédiaire sur la bretelle, mais uniquement à partir du moment où elle aura formellement donné son accord pour l'accrochage du boulevard des Abarois. A noter que la réalisation du boulevard conditionne également le déclassement de la route de Chancy en tant qu'axe OPAM et, par là, la faisabilité du développement de Saint-Mathieu.

Enfin, un retard non maîtrisé de la réalisation du boulevard des Abarois conditionne également l'orientation du concours sur le site de la Goutte de Saint-Mathieu et de ses accès.

15. Mesure de protection contre le bruit

Il est attribué au site un degré de sensibilité (DS) II, correspondant à la zone 3 affectée à de l'équipement public.

La source de bruit routier présente des mesures dépassant les valeurs de planification. Ceci dit, l'étude préalable arrive à une conclusion favorable moyennant des mesures de protections acoustiques par la pose d'un revêtement phono-absorbant des voiries qui bordent le site (route cantonale de Chancy et bretelle autoroutière fédérale) ainsi que par des mesures constructives de protection acoustique sur les façades exposées.

16. Concours d'architecture

Un concours d'architecture sera organisé par l'OCBA en étroite collaboration avec le DIP, l'office de l'urbanisme (OU) et l'office cantonal des transports (OCT) ainsi qu'avec les partenaires liés au programme du site à savoir la commune de Bernex et la Fondation des parkings.

Le concours traitera de l'étude et l'organisation des espaces sur la base du programme complet, ainsi que la réalisation des futurs bâtiments scolaires pour l'enseignement primaire I, secondaire II, et de l'intégration du programme communal. Le parking P+R sera quant à lui développé uniquement dans le cadre de l'étude, la réalisation étant assumée par la Fondation des parkings.

Le concours se déroulera selon une procédure ouverte soumise à l'Accord GATT/OMC, à l'Accord intercantonal sur les marchés publics, au règlement genevois sur la passation des marchés publics et sur la base du règlement

SIA 143 – mandat d'étude parallèle (MEP). En effet, compte tenu des enjeux programmatiques ainsi que l'ensemble des conditions de développement à coordonner sur les volets programmation, mobilité et environnement, il sera important d'assurer une cohérence globale. Le processus de mandat d'étude parallèle MEP sera le plus adapté.

17. Concept énergétique

Dans le respect de l'objectif d'économies en énergie, le projet intégrera dès le début un concept énergétique. Dans cette démarche d'optimisation des performances, toutes les mesures dans les domaines de la construction, des installations techniques, de l'exploitation et de la gestion seront évaluées.

Il sera demandé aux candidats d'appliquer les exigences de la loi sur l'énergie et de son règlement d'application en vigueur pour les standards énergétiques appliqués aux collectivités publiques édités par l'office cantonal de l'énergie (OCEN). Le concept sera développé en coordination avec ces derniers.

L'OCBA jugera lors du concours d'architecture l'approche énergétique proposée par les concurrents. Seront privilégiées les mesures architecturales permettant d'assurer le confort hivernal et estival des occupants, les mesures permettant le recours aux énergies renouvelables pour les usages thermiques et/ou électriques.

L'étude finalisera cette approche énergétique qui aura pour objectifs non seulement d'assurer la conformité aux exigences légales en vigueur, mais surtout de garantir le confort des occupants en rationalisant les consommations énergétiques et les coûts d'exploitation (approvisionnement et maintenance) s'y rapportant.

Une possibilité pourra être offerte par l'utilisation des espaces en toiture pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre de la stratégie énergétique de l'OCBA.

La stratégie énergétique 2050 va aboutir à un renforcement des exigences fixées par le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MOPEC) pour une mise en application au plus tard en 2020. Il est fort probable que ce bâtiment soit soumis à ces futures exigences énergétiques avec un impact financier sur le coût de la construction.

18. Délais

Le démarrage des travaux est lié notamment à l'aspect foncier et ses négociations à venir ainsi qu'aux développements des projets connexes (boulevard des Abarois, tram).

Néanmoins, selon le phasage des travaux cités ci-dessus, les travaux devraient débuter à l'automne 2024 et ainsi permettre la remise des locaux aux utilisateurs pour la rentrée 2027, sous réserve de l'obtention du crédit lié à la phase 4.1 pour la préparation de la phase exécution.

19. Coût des études

Le montant proposé pour l'étude des projets de construction pour le cycle d'orientation (CO), les centres de formation professionnelle santé (CFPSa) et social (CFPSo), le programme communal de Bernex ainsi que le P+R est basé sur une estimation du coût probable des travaux et des honoraires estimés à 238 932 000 francs, y compris le présent projet de loi d'étude, la TVA, les équipements mobiles, les équipements informatiques, les divers et imprévus, le renchérissement, les activations de la charge salariale du personnel interne, mais également l'acquisition foncière des parcelles, les adaptations des voies et quais de tram au droit du site, la connexion sur la bretelle autoroutière, le programme communal de Bernex et le P+R.

Le coût se répartit de la manière suivante :

- Formation (CO + CFPS) :	201 721 000 fr.
- Programme communal :	20 674 000 fr.
- Parking P+R :	13 306 000 fr.
- Mobilité :	<u>3 231 000 fr.</u>
Total global :	238 932 000 fr.

Le chiffrage est issu de l'étude de faisabilité qui a une précision de $\pm 25\%$.

Les prestations partielles pour la phase 4.1 – appels d'offres – sont déjà intégrées dans le PL étude afin d'anticiper la préparation d'exécution. Cette démarche permet de gagner quelques mois pour le démarrage des travaux (environ 4 à 6 mois déjà intégrés dans la planification), afin de mettre en exploitation cet ouvrage dans les meilleurs délais, compte tenu de l'urgence du besoin.

Le montant du crédit d'étude représente :

A. Cycle d'orientation (CO)

Part concours d'architecture	438 569 fr.
Frais d'étude–Phases 31, 32 et 33 y.c. frais secondaires	3 696 284 fr.
Frais d'étude–Phase 41 partielle – appels d'offres	<u>775 428 fr.</u>
Sous-total	4 910 280 fr.

TVA (7,7%)	378 092 fr.
Activation de la charge salariale du personnel interne	<u>264 934 fr.</u>
A. Total CO crédit d'étude y compris TVA	5 553 306 fr.
B. Centres de formation professionnelle santé (CFPSa) et social (CFPSo)	
Part concours d'architecture	611 136 fr.
Frais d'étude—Phases 31, 32 et 33 y.c. frais secondaire	5 150 689 fr.
Frais d'étude—Phase 41 – appels d'offres	<u>1 087 768 fr.</u>
Sous-total	6 849 593 fr.
TVA (7,7%)	527 419 fr.
Activation de la charge salariale du personnel interne	<u>369 661 fr.</u>
B. Total CFPSa et CFPSo crédit d'étude y.c. TVA	7 746 672 fr.
C. Programme communal de Bernex (Commune)	
Part concours d'architecture	140 296 fr.
Frais d'étude—Phases 31, 32 et 33 y.c. frais secondaire	1 182 420 fr.
Frais d'étude—Phase 41 – appels d'offres	<u>249 250 fr.</u>
Sous-total	1 571 966 fr.
TVA (7,7%)	121 041 fr.
Activation de la charge salariale du personnel interne	<u>0 fr.</u>
C. Total Commune crédit d'étude y compris TVA	1 693 007 fr.
D. Parking Relais P+R (P+R) et parking DIP	
Part concours d'architecture	0 fr.
Frais d'étude—Phases 31, 32 et 33 y.c. frais secondaire	650 267 fr.
Frais d'étude—Phase 41 – appels d'offres	<u>0 fr.</u>
Sous-total	650 267 fr.
TVA (7,7%)	50 070 fr.
Activation de la charge salariale du personnel interne	<u>0 fr.</u>
D. Total P+R crédit d'étude y compris TVA	700 337 fr.

E. Mobilité (DI)

Part concours d'architecture	0 fr.
Frais d'étude—Phases 31, 32 et 33 y.c. frais secondaire	120 000 fr.
Frais d'étude—Phase 4.1 – appels d'offres	<u>0 fr.</u>
Sous-total	120 000 fr.
TVA (7,7%)	9 240 fr.
Activation de la charge salariale du personnel interne	<u>0 fr.</u>

E. Total mobilité (DI) crédit d'étude y compris TVA **129 240 fr.**

En résumé:

- Concours d'architecture		1 190 000 fr.
- Frais d'étude—Phases 31, 32 et 33 y.c. frais secondaires		10 799 660 fr.
CO	3 696 284 fr.	
CFPS et CFPSo	5 150 689 fr.	
COMMUNE	1 182 420 fr.	
P+R	650 267 fr.	
MOBILITE	120 000 fr.	
- Frais d'étude—Phases 41 appels d'offres		2 112 446 fr.
CO	775 428 fr.	
CFPSa et CFPSo	1 087 768 fr.	
COMMUNE	249 250 fr.	
Sous-total		14 102 106 fr.
- TVA (7,7%)		1 085 862 fr.
- Activation de la charge salariale du personnel interne		<u>634 595 fr.</u>
Total crédit d'étude y compris TVA		15 822 563 fr.
Arrondi à		15 823 000 fr.

20. Recette attendue

A la demande de la commune de Bernex, le programme communal a été intégré au programme des bâtiments scolaires. Le coût total des travaux, honoraires compris, est intégré à l'estimation du coût probable des travaux pour un montant d'environ 20 674 143 francs. Il est attendu une recette d'un montant de 1 693 007 francs correspondant aux frais d'études (remboursement commune).

Ce montant sera soumis en délibération auprès du Conseil municipal de la commune de Bernex en parallèle à notre projet de loi, afin qu'il soit voté simultanément.

Compte tenu du contexte, le parking est intégré également dans le cadre des études. Le coût total des travaux, honoraires compris, est intégré à l'estimation pour un montant d'environ 13 305 996 francs. Il est attendu une recette d'un montant de 482 991 francs correspondant aux frais d'études (remboursement FdP). Les travaux seront par la suite financés et dirigés par la Fondation des parkings.

21. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi et de voter ce crédit d'étude qui permettra d'élaborer un projet pour la construction de ce nouveau pôle d'enseignement qui regroupe le CO, les CFPSa et CFPSo, le programme communal et le P+R nécessaire à absorber l'augmentation des effectifs.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant du projet*
- 4) *Périmètre d'implantation*
- 5) *Plan de situation et accessibilité*
- 6) *Programme des locaux*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des infrastructures.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 15 823 000 F, en vue de la construction du cycle d'orientation de Bernex, des centres de formation professionnelle santé (CFPSa) et social (CFPSo), d'un P+R et d'un programme communal de Bernex sur le périmètre dit de la "Goutte de Saint-Mathieu"

- ♦ Rubrique budgétaire concernée :

CR 0603. – NAT 5010, CR 0616 – NAT 5040

- ♦ Politiques publiques concernées :

F – Formation, M – Mobilité

- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	15'823'000
- Recettes d'investissement	2'175'998
= Investissements nets	13'647'002

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mlis de F)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Dépense brute	1.4	5.1	6.1	1.0	2.3	0.0	0.0	15.8
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.2	0.0	2.2
Invest. net	1.4	5.1	6.1	1.0	2.3	-2.2	0.0	13.6

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Dès 2027
NET LIE et INDUIT	-0.02	-0.11	-0.22	-0.24	-0.28	-0.24	-0.24	-0.24

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2019, conformément aux données des tableaux financiers.

oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2020.

oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2019-2022.

oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

oui non Autre remarque : ce projet est inscrit au PDI.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

Signature du responsable financier du département investisseur :

Genève, le :

26/4/2019

Signature du responsable financier du département utilisateur :

P. TISSOT

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances : -

Genève, le :

16 Avril 2019

Visa du département des finances :

A. ROSSET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 15 avril 2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 15 823 000 F en vue de la construction du cycle d'orientation de Bemex, des centres de formation (CFPSa) et (CFPSb), d'un P+R et d'un programme communal

Projet présenté par Département des infrastructures

(montants annuels, en millions de F)		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses d'investissement	Taux	0.0	1.4	5.1	6.1	1.0	2.3	0.0	15.8
Recettes d'investissement		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.2	2.2
Investissement net	Durée	0.0	1.4	5.1	6.1	1.0	2.3	-2.2	13.6
Bâtiment	40 ans	0.0	1.4	4.6	5.7	1.0	2.3	0.0	15.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7	1.7
Génie civil	60 ans	0.0	0.0	0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	0.9
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

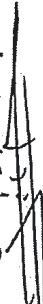
Date et signature direction financière (investisseur) :

C. Anoldt, le 30/4/2019



Date et signature direction financière (utilisateur) :

26/4/2019 P. TISSOT



2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 15 823 000 F en vue de la construction du cycle d'orientation de Bernex, des centres de formation (CFPSo) et (CFPSa), d'un P+R et d'un programme communal

Projet présenté par Département des infrastructures

(montants annuels, en mio de F)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	dès 2026
TOTAL charges liées et induites	0.00	0.02	0.11	0.22	0.24	0.28	0.24	0.24
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières								
Intérêts [34] 1.750%	0.00	0.02	0.11	0.22	0.24	0.28	0.24	0.24
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	0.00	-0.02	-0.11	-0.22	-0.24	-0.28	-0.24	-0.24
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	0.00	-0.02	-0.11	-0.22	-0.24	-0.28	-0.24	-0.24

Remarques :

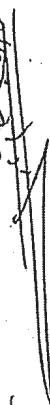
Date et signature direction financière (investisseur) :

C. Arnold, le 30/14/2019



Date et signature direction financière (utilisateur) :

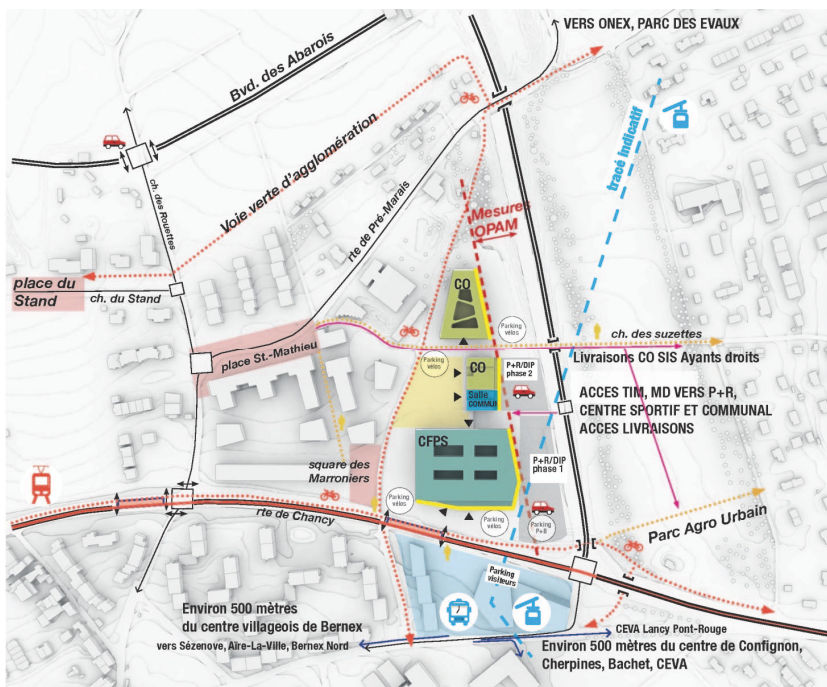
P.T 15507: le 26/11/2019



Périmètre d'implantation



Plan de situation et accessibilité



LÉGENDES:

- Routes principales
- Routes secondaires
- Accès services et livraisons
- Liaisons Mobilité Douce structurantes
- Autres liaisons mobilité douce
- Places à vocation piétonne
- Interface de transport
- Liaison bus
- Liaison téléphérique
- Aire de stationnement
- Contrainte bruit routier sur façades

PROGRAMME:

- Cycle d'orientation
- Préau, détente et sport
- Salle communale
- CFPS
- Parking



17.05.2017

09.01.2018

PROGRAMME

Enseignement obligatoire - Cycle d'orientation de Bernex

900 élèves

N° FT	ZONES D'ACTIVITES	nb	PROGRAMME DE BASE surface / m2			PROGRAMME MUTUALISE surface / m2		
			local	ss-total	total	local	ss-total	total
	Zone 1				3360			3360
	<i>Enseignement : Langues, Latin, Histoire, Géographie, Maths</i>							
1.01	Salle ordinaire	50	60	3000		60	3000	
1.03	Classe atelier	1	60	60		60	60	
1.04	Activités c.a.	1	60	60		60	60	
1.05	Salle de travail de groupe	2	40	80		40	80	
1.06	Dispositif intégré	4	40	160		40	160	
	Zone 2				800			800
	<i>Enseignement : Physique, Biologie</i>							
2.01	Salle polyvalente de sciences I	4	80	320		80	320	
2.03	Salle polyvalente de sciences II	6	60	360		60	360	
2.04	Préparation-collection sciences	1	80	80		80	80	
2.05	Préparation-collection biologie	1	40	40		40	40	
	Zone 3				1000			1000
	<i>Activités créatrices, Ateliers</i>							
3.01	Salle d'arts visuels	2	100	200		100	200	
3.02	Salle d'activités créatrices	2	120	240		120	240	
3.03	Salle polyvalente AV/AC	1	120	120		120	120	
3.05	Salle d'entretien textiles et techniques de base	1	100	100		100	100	
3.06	Salle d'alimentation	1	120	120		120	120	
3.07	Atelier de travaux manuels (isolation phonique)	1	100	100		100	100	
3.07	Local machine bois	1	40	40		40	40	
3.09	Dépôt AC/AV	3	20	60		20	60	
3.10	Dépôt travaux manuels	1	20	20		20	20	
	Zone 4				2560			2560
	<i>Activités sportives</i>							
4.01	Salle d'éducation physique (30 x 16 /7 mètres)	4	480	1920		480	1920	
4.02	Vestiaires/ bureau maîtres	2	40	80		40	80	
4.03	Vestiaires	4	60	240		60	240	
4.04	Local matériel	4	80	320		80	320	
	Zone 5				930			930
	<i>Médiathèque, technologie de l'information et de la communication</i>							
5.01	Médiathèque	1	210	210		210	210	
5.02	Salle de travail de groupes de la médiathèque	2	40	80		40	80	
5.03	Salle TIC (labo de langue, salle info, salle multimédia)	2	40	80		40	80	
5.04	Salle TIC (labo de langue, salle info, salle multimédia)	5	60	300		60	300	
5.05	Assistant technique multimédia	1	40	40		40	40	
5.06	Bureau des groupes de discipline	1	40	40		40	40	
5.07	Salle de permanence élèves	1	40	40		40	40	
5.08	Salle de conférences séminaires	1	140	140		140	140	
	Zone 6							
6.01	Couloirs, Hall, 300 casiers élèves							
6.02	Coin détente/travaux de groupe	12	40			40		
6.03	WC hand, Filles, Garçons							

17.05.2017

09.01.2018

PROGRAMME

Enseignement obligatoire - Cycle d'orientation de Bernex

900 élèves

N° FT	ZONES D'ACTIVITES	PROGRAMME DE BASE surface / m2			PROGRAMME MUTUALISE surface / m2		
		nb	local	ss-total	total	local	ss-total
	Zone 7				800		800
	Administration ,salle des maîtres et services						
7.01	Bureau de direction	1	40	40		40	40
7.02	Secrétariat direction	1	20	20		20	20
7.03	Secrétariat + réception	1	40	40		40	40
7.04	Poste de secours	1	20	20		20	20
7.05	Infirmierie (accueil)	1	20	20		20	20
7.06	Local classement + pause personnel adm. et techn.	1	20	20		20	20
7.07	Bureau du responsable du bâtiment	1	20	20		20	20
7.08	Salle de réunions	1	40	40		40	40
7.09	Bureau du doyen	7	20	140		20	140
7.10	Salle des maîtres + reprographie	1	120	120		120	120
7.11	Salle de reprographie générale	1	20	20		20	20
7.12	Salle de travail des maîtres	2	60	120		60	120
7.13	Economat - comptabilité	1	80	80		80	80
7.14	Archives	1	40	40		40	40
7.15	Stock economat en sous-sol	1	60	60		60	60
	Zone 8 (8.01 à 8.04 en commun avec CFPS)				780		300
8.01	Foyer	1	50	50			
8.02	Auditoire 300 places	1	350	350			
8.02	Auditoire 500 places	1				500	
8.03	Dépôt matériel + technique	2	40	80			
8.03	Dépôt matériel	1				40	
8.04	Salle de conférences/spectacle 150 pl. pour atelier théâtre	2				200	
8.05	Salle de musique (isolation phonique)	3	100	300		100	300
	Zone 9				380		380
9.01	Local d'accueil	1	60	60		60	60
9.02	Bureau des conseillers	5	20	100		20	100
9.03	Bureau des élèves	1	20	20		20	20
9.04	Réfectoire + jeux calmes	1	160	160		160	160
9.05	Parloir	2	20	40		20	40
	Zone 10						
	Aménagements extérieurs						
	- 3 surfaces en dur 15 x 32 m (basket, tennis, volley)						
	- 1 piste de course 80 x 4,8 m						
	- 1 piste de saut en longueur (fosse 7 x 5 m en bout de piste de course ou avec piste indépendante 40 x 3,6 m)						
	- 1 aire de lancer du poids 17 x15 m						
	- parking à vélos (150 places dont la moitié avec couvert)						
	- parking voitures						
	- surface de préau						
	DIVERS						
	Appartement du concierge 5P de 80 m2						
	Locaux techniques et de nettoyage (min. 10m2 à chaque étage)						
	Locaux techniques (en sous-sol)						
	Monte-charge						
	Stockage 25 m2 min.						
	Local nettoyage gym (auto-laveuse) 8 m2						
	Total toutes zones				10610		10130

PROGRAMME DES SURFACES
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SANTE SOCIAL

effectif: env. 1800 élèves

N° local	Types locaux	Nb	PROGRAMME BASE		PROGRAMME MUTUALISE		lien recommandé avec:	Ecoles
			taille	surfaces totales	taille	surfaces totales		
1 ENSEIGNEMENT GENERAL				4460		4460		
1.01	Salles de cours (24 + 1 pl.)	55	60	3300	60	3300		tautes filères confondus
1.02	Salle de cours (18 pl. + 1)	10	40	400	40	400		tautes filères confondus
1.03	Salle de cours (48-50 pl. + 1)	2	80	160	80	160		tautes filères confondus
1.04	Salle modulable 24 pl. +1	3	60	180	60	180		ECASO/ECASE/ESDE
1.05	Salle informatique 24 pl. + 1 et pour "labo langues"	7	60	420	60	420		tautes filères confondus
2 LOCAUX DEDES				3830		3830		
2.01	Salle de soins podologiques : 24 unités de travail	1	300	300	300	300	0;02;03;04	ESPOD
2.02	Atelier avec 10 tourets, ventilée +armoire de rangement	1	60	60	60	60	0;12;03;04	ESPOD
2.03	Salle d'aiguillage	1	40	40	40	40	0;12;03;04	ESPOD
2.04	Local de stockage matériel atelier	2	15	30	15	30	0;12;02;03	ESPOD
2.05	Salle de soins aux nourrissons : 2 lavabos, berceau 12 pl.	2	60	120	60	120		ECASE
2.06	Cuisine collective (24 pl. de travail)	1	120	120	120	120	0;7;02;09	ECASE
2.07	Espace théorique cuisine collective 24 pl.	1	60	60	60	60	0;06;08;09	ECASE
2.08	Vestiaire cuisine collective	1	20	20	20	20		ECASE
2.09	Local de stockage avec chambre froide	1	20	20	20	20	0;06;07;08	ECASE
2.10	Laboratoires (hématologie et bio-chimie. pharma 12 + 1 et histologie)	3	100	300	100	300	1;12;120;130;142;150;16	DAL
2.11	Laboratoire (virologie 24 + 1 et polyvalent)	1	150	150	150	150	1;02;120;130;142;150;16	DAL
2.12	Salle cours-labo avec eau, gaz, paillasses 24 pl.	2	100	200	100	200	1;02;110;130;142;150;16	DAL
2.13	Atelier assistant technique 2 pl.	1	60	60	60	60	1;02;110;120;143;150;16	DAL
2.14	local préparation	2	40	80	40	80	1;02;110;120;130;150;16	DAL
2.15	local stockage produits chimiques	1	20	20	20	20	1;02;110;120;130;143;16	DAL
2.16	Dépôts produits et déchets toxiques	1	20	20	20	20	1;02;110;120;130;142;15	DAL
2.17	Salle simulation "appartement"	1	30	30	30	30	1;82;192;200;21	ESAMB
2.18	Salle désincarcération	1	60	60	60	60	1;70;192;200;21	ESAMB
2.19	Salle cellule interne ambulance + salle de dimuliation de conduite)	1	100	100	100	100	2;170;182;200;21	ESAMB
2.20	local matériel spécifique et stocks	1	40	40	40	40	2;170;182;190;21	ESAMB
2.21	Local de nettoyage pour matériel ambulanciers (avec eau)	1	40	40	40	40	2;170;182;190;20	ESAMB
2.22	Salle clinique propédeutique 24 pl.	1	60	60	60	60	kaux 3;07 - 3;08	ESHYO
2.23	Laboratoire technique dentaire 12 pl. travail	1	120	120	120	120	kaux 3;07 - 3;08	ESHYO
2.24	Local de préparation pour activités dentaires	1	20	20	20	20	kaux 3;07 - 3;08	ESHYO
2.25	local stockage matériel	4	20	80	20	80	kaux 3;07 - 3;08	ESHYO
2.26	Salle simulation cabinet médical avec lavabo 18 pl.	1	60	60	60	60		ECAME
2.27	Salles de simulation de soins (ECASO)	6	20	120	20	120	2;282;292;300;31;32	ECASO
2.28	Local de stockage matériel salles de soins	5	20	100	20	100	2;272;292;300;31;32	ECASO/ECASE
2.29	Salle de soins : 2 lavabos, lits électrique	2	60	120	60	120	2;272;282;300;31;32	ECASO/ECASE
2.30	Salle de soins divisibles en 2 : 2 lavabos, 2 grandes armoires à pharmacie se fermant à clef (env. 2 m. x 2 m.), bask de préparation des soins, armoire de soins pour le rangement du matériel, 6 lits électriques	4	120	480	120	480	2;272;282;290;31;32	ECASO/ECASE
2.31	Salle de cours recréant un lieu de vie. Un lit, table de chevet avec douche + WC tactiles spécifiques handicapés, cuisine non professionnelle 12 pl.	2	60	120	60	120	2;272;282;290;30;32	ECASO/ECASE
2.32	Salle d'activités domestiques (entretien du linge) 15 pl. avec places de repassages et machines à laver	2	60	120	60	120	2;272;282;290;30;31	ECASE/ECASO
2.33	Salle d'activités créatrices	2	80	160	80	160		ECASE/ESDE
2.34	Salle de musique insonorisée	1	100	100	100	100		ECASE/ESDE/CO
2.35	Vestiaires pour hommes, avec sanitaires et douches 50 places	3	50	150	50	150	1;62;170;182;186;190;02;03;07	ESHYO/ESPOD/ESAMB
2.36	Vestiaires pour femmes, avec sanitaires et douches 50 places	3	50	150	50	150	1;62;170;182;186;190;02;03;07	ESHYO/ESPOD/ESAMB
3 LOCAUX PATIENTELE				625		625		
3.01	Salle d'attente patients commune cliniques avec WC pour patients	1	50	50	50	50	0;03;023;043;045;050;065;073;08	ESHYO/ESPOD
3.02	Salle bilan podologiques - 3-5 personnes	3	15	45	15	45	0;10;03;043;045;050;065;073;08	ESPOD
3.03	Salle d'examen de la marche	1	50	50	50	50	0;10;03;043;045;050;065;073;08	ESPOD
3.04	Réception - bureau administration cliniques DENT et PODO 2-4 pl.	1	40	40	40	40	0;10;03;023;033;050;065;073;08	ESHYO/ESPOD
3.05	Local entreposage des dossiers patients	2	15	30	15	30	0;10;03;023;033;043;065;073;08	ESHYO/ESPOD
3.06	Salle de retraitement des dispositifs médicaux (stérilisation)	1	50	50	50	50	0;03;023;03;073;08	ESHYO/ESPOD/Auas
3.07	Salle de soins (clinique) d'hygiène dentaire 24 unités de travail	1	300	300	300	300	0;03;023;03;065;08	ESHYO
3.08	Local radiologie maxilo-faciale en 3 chambres	1	60	60	60	60	0;03;023;03;065;07	ESHYO
4 EDUCATION PHYSIQUE				2180		2180		
4.01	Salle de gymnastique (30x16/7)	3	480	1440	480	1440	0;04;03;043;044;054;06	tautes filères confondus
4.02	Local matériel	3	80	240	80	240	0;14;03;04;044;054;06	tautes filères confondus
4.03	Salle de musculation-fitness (APAPS) y compris pour cours massages	1	80	80	80	80	0;14;02;04;044;054;06	tautes filères confondus
4.04	Salle de mouvement-rythmique (environ 10x10m)	2	100	200	100	200	0;14;02;04;034;054;06	ECASE/ESDE/Auas
4.05	Vestiaire-bureau maîtres y compris infirmerie	1	40	40	40	40	0;14;02;04;034;044;06	tautes filères confondus
4.06	Groupes vestiaires-douches élèves	3	60	180	60	180	0;14;02;04;034;044;05	tautes filères confondus

PROGRAMME DES SURFACES
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SANTE SOCIAL

effectif: env. 1800 élèves

N° local	Types locaux	Nb	PROGRAMME BASE		PROGRAMME MUTUALISE		lien recommandé avec:	Ecoles
			taille	surfaces totales	taille	surfaces totales		
5 CENTRE DE DOCUMENTATION				650		650		
5.01	Bibliothèque-médiathèque	1	420	420	420	420	s 025.03/50.4.5.05	toutes filières confondues
5.02	Bureau bibliothécaires 2-3 pl.	1	30	30	30	30	s 015.03/50.4.5.05	toutes filières confondues
5.03	Salles de travail /cours	2	60	120	60	120	s 015.02/50.4.5.05	toutes filières confondues
5.04	Salle de travail informatique élèves en libre accès	1	40	40	40	40	s 015.02/5.03/5.05	toutes filières confondues
5.05	Salles multi-média + production documentaire	1	40	40	40	40	s 015.02/5.03/5.04	toutes filières confondues
6 ADMINISTRATION				990		990		
6.01	Réception 3 pl.	1	60	60	60	60		administration
6.02	Secrétariat regroupé (6-8 pl. de travail) des filières/écoles/domaines (1 CFC, 1ES, 1 GEN)	2	60	120	60	120		
6.03	Direction	1	40	40	40	40		administration
6.04	Assistant direction	1	20	20	20	20		administration
6.05	Gestionnaire GOS/BHR	1	40	40	40	40		administration
6.06	Administrateur	1	15	15	15	15		administration
6.07	Comptable - teneur de compte	1	15	15	15	15		administration
6.08	Bureau de responsables de filières (2 places/bureau)	5	20	100	20	100		administration
6.09	Bureau doyens (2-4 places)	1	30	30	30	30		administration
6.10	Bureau gestionnaire des stages 2 pl.	2	20	40	20	40		administration
6.11	Bureau maîtres adjoints 2 pl.	6	20	120	20	120		administration
6.12	Conseiller social 1 pl. (y compris place pour "accueil")	2	20	40	20	40		administration
6.13	Salle d'entretien (parloir)	2	15	30	15	30		administration
6.14	Infirmier	1	20	20	20	20		administration
6.15	Local photocopie administrative	1	20	20	20	20		administration
6.16	Economat commun	1	40	40	40	40		administration
6.17	Economat commun (sous-sol)	3	60	180	60	180		administration
6.18	Archives (sous-sol)	1	60	60	60	60		administration
7 LOCAUX PROFESSEURS, ASSISTANTS, ET ELEVES				500		500		
7.01	Salles des maîtres 40-60 personnes	1	140	140	140	140		maîtres
7.02	Salle d'entretien (6 à 8 personnes)	2	20	40	20	40		maîtres
7.03	Salle de travail 12-15 places	3	40	120	40	120		maîtres
7.04	Local photocopies maîtres	1	20	20	20	20		maîtres
7.05	Atelier assistant TIC (2 personnes)	1	60	60	60	60		administration
7.06	Salle de réunion 20 pl.	2	50	100	50	100		administration
7.07	Bureau du responsable bâtiment	1	20	20	20	20		OEA
8 AUDITOIRE 500 places (partagé avec CO)				490		990		
8.01	Foyer	1	50	50	50	50		toutes filières confondues
8.02	Auditoire 400 places	1	400	400				toutes filières confondues
8.02	Auditoire 500 places	1			500	500		toutes filières confondues
8.03	Dépôt matériel	1	40	40	40	40		toutes filières confondues
8.04	Salle de conférences/spectacle 150 pl. pour atelier théâtre	2			200	400		toutes filières confondues
9 CAFETERIA (partagé avec CO)				560		560		
9.01	Réfectoire 200 places	1	300	300	300	300		toutes filières confondues
9.02	Cuisine + self service	1	150	150	150	150		toutes filières confondues
9.03	Dépôts	1	20	20	20	20		toutes filières confondues
9.04	Bureau	2	20	40	20	40		toutes filières confondues
9.05	Chambre froide	2	10	20	10	20		toutes filières confondues
9.06	Vestiaires-douches	3	10	30	10	30		toutes filières confondues
10 DIVERS								
10.01	Casiers élèves (dans couloirs)	1000						toutes filières confondues
10.02	Zones ouvertes de travail dans couloirs							toutes filières confondues
10.03	Zone d'exposition (dans couloirs)							
10.04	Appartement concierge 80 m ²							
10.05	Locaux techniques de nettoyages 10 m ² par étage							
10.06	Locaux techniques en sous-sol							
10.07	Monte-charge							
11 AMENAGEMENTS EXTERIEURS								
11.01	surfaces en dur pour basket, tennis, volley							
11.02	Espaces verts récréatifs							
11.03	Parking 2 roues (500 places)							
	Parking voitures collaborateurs + véhicule service							
11.04	+ pl. visiteurs							
11.05	Place couverte pour ambulance + prise courant fort							ESAMB
TOTAL SURFACE				14285		14785		